

Compte-rendu CSE DR IDF EST

26 février 2020

Déclaration de la délégation CGT :

Nous réitérons nos demandes concernant les moyens alloués aux membres du CSE pour permettre le bon fonctionnement de celui-ci, à savoir :

- Nous demandons que les membres de la CSSCT bénéficient de 15h/mois comme c'était le cas pour les périmètres de CHSCT de plus de 499 salariés.
- Nous demandons que tous les membres suppléants du CSE aient du temps pour participer aux réunions préparatoires à hauteur de 10h/mois.
- Nous demandons que les 4 départements soient représentés dans la CSSCT pour la délégation CGT.
- Nous déplorons qu'il faille plus de 3 mois pour chaque membre du CSE puissent avoir ses badges accès. Nous exigeons que la situation se règle dans les plus brefs délais.
- Nous demandons que tous les membres du CSE puissent bénéficier d'un véhicule pour exercer leur mandat.
- Nous exigeons que les affichages sur les sites de travail soient mis à jour avec tous les membres du CSE, leurs coordonnées et leur lieu de travail.
- Nous exigeons que tous les membres du CSE soient informés de tous les accidents sur la DR et qu'ils puissent participer aux analyses d'accident sur un quota d'heure direction.

D'autre part, nous dénonçons la politique de la Direction de la DR IDF Est concernant le dépannage des usagers. Voici un extrait des nouvelles mesures mises en places et communiquées aux managers pour application :



Notre organisation syndicale n'est absolument pas opposée à ce que les agents puissent remplir leur mission de service public dans le cadre des interventions de mise en sécurité ou dites d'urgence et non pour pallier au manque d'effectif ou à la mauvaise organisation du travail. Nous demandons à ce que toutes les bordées d'astreinte soient complétées afin de répondre à la charge de travail. Nous dénonçons « la nouvelle astreinte du pauvre » (combattue par l'action de grève en 2018), sans prime d'astreinte, sans loyer écrié, sans ANL, qui contribue pourtant à la prise en charge des dépannages de 17h à 19h.



STOP AUX RÉPRESSIONS SYNDICALES

La lutte en cours pour gagner l'amélioration et la pérennisation des régimes de retraites actuels et contre le système universel de retraite à points, a vu de nombreux militants CGT subir des répressions syndicales.

Convocations à la gendarmerie ou au commissariat, gardes à vue, assignations, jugements, dépôts de plaintes par les employeurs sont les méthodes utilisées lors de cette mobilisation pour faire taire la colère et la révolte des travailleurs en grève. Tous les coups sont permis et les autorités ne s'en privent pas !

Les motifs mis en avant par certains élus et les employeurs pour dénoncer la reprise en main de notre outil de travail lors des journées de mobilisations sont de nature à laisser penser que les travailleurs en grève agissent comme des terroristes ou des saboteurs.

Ce sont les mêmes qui ont, dans cette période de luttes, rétabli l'électricité et le gaz à des milliers d'usagers suite aux événements climatiques catastrophiques.

Ce sont des **Militants CGT mais pas des voyous !**

Pour la FNME CGT, condamner ces reprises en main de nos outils de travail, décidées collectivement en assemblées de grévistes, s'apparente à remettre en cause le droit de grève et ses modalités.

Pourtant, les travailleurs en grève agissent dans l'intérêt général, pour le bien commun de toutes et tous et pour la défense du Service Public de l'Énergie. Dans ce cadre, les interventions sur nos outils de travail permettent d'être visible et audible dans une société où les médias et la presse sont aux mains du pouvoir en marche et des requins de la finance.

Face à un gouvernement :

- sourd aux cris du peuple ;
- aveugle vis-à-vis du soutien citoyen ;
- colérique vis-à-vis des députés de l'opposition ;
- violent par sa répression syndicale ;
- absent pour débattre avec les militants CGT ;
- incompetent pour élever le débat d'idées sur les sujets structurants pour notre société ;
- inaudible sur le contenu du projet de loi pour un système universel de retraite à points ;

le monde du travail, la jeunesse et les retraités d'aujourd'hui organisent la lutte sous toutes ses formes la semaine et le week-end.

L'heure est venue de poursuivre la grève dans les entreprises pour désorganiser le travail afin de peser sur l'économie et ainsi alerter les employeurs. Pour ce faire, la FNME CGT appelle à participer, ce jeudi 27 février, aux initiatives d'actions et de mobilisations organisées par ses syndicats.

LE JEUDI 27 FÉVRIER, JE SOUTIENS LA LUTTE ET JE FAIS GRÈVE :

POUR l'amélioration et la pérennisation des systèmes de retraites actuels,
POUR les libertés syndicales,
CONTRE la remise en cause du droit de grève,
CONTRE la répression envers les militants de la CGT,
CONTRE les violences policières.

#FédérerLesÉnergies

Montreuil, le 25 février 2020



Pour les quatre syndicats CGT qui constituent la délégation CGT du CSE, nous serons aussi jeudi dans la lutte, puisque nous siégerons pour un recours en discipline d'un camarade qui subit de la répression syndicale.

1°/ Évolution des dépassements de la durée maximale quotidienne du travail au regard de l'activité et analyse des cinq plus importants dépassements de la durée maximale de travail quotidienne des mois de novembre 2019 et de décembre 2019, pour information (intervenants : Nicolas FLASH MALASPINA, Christophe JARNOUEN) :

La CGT dénonce le manque de moyen en terme de véhicules lourds sur les agences et le manque d'organisation lorsque les véhicules partent en réparation programmée.

La CGT revient sur le mail adressé par la Direction sur les mesures à mettre en place pour réduire le dépassement des 12 heures de travail consécutives. Nous insistons sur le fait que la responsabilité du respect de 12 heures ne doit pas reposer sur l'agent d'exploitation mais bien sur le manager. Nous affirmons que l'organisation du travail doit permettre aux agents de remplir leur mission de service public envers les usagers.

La CGT est contre le fait que les agents soient mobiles à outrance sur la DR sans compensation.

2°/ Régularisation des dépassements de la durée maximale de travail quotidienne, pour les mois de novembre 2019 et de décembre 2019, pour avis :

La délégation CGT s'abstient puisque nous réaffirmons que l'organisation du temps de travail doit permettre aux agents de remplir leur mission de service public envers les usagers, en toute sécurité et à tout heure et non de pallier à un manque d'effectif ou une mauvaise organisation du travail.

3°/ REX Evaluation des managers, pour information (intervenant : Sandra CHATELAIN) :

Les DR pilotes sont IDF Est, Midi Pyrénées et Paris pour cette expérimentation.

La délégation CGT a demandé le coût financier ainsi que des informations concernant la société prestataire POLL & ROLL qui s'occupe de la mise en œuvre de l'expérimentation. Madame CHATELAIN, qui a en charge le dossier, nous indique qu'il n'y avait pas d'estimation de coût financier, ce qui nous paraît surprenant ...

La CGT reste très attentive sur les Risques Psycho Sociaux en lien avec cette nouvelle forme d'évaluation des managers.

La CGT demande l'arrêt de cette expérimentation d'auto-évaluation et d'évaluation de son manager.

4°/ Situation de l'emploi du 4^{ème} trimestre 2019, pour information :

Pour la délégation CGT nous nous interrogeons sur la féminisation des métiers, même s'il y a une petite amélioration le taux ne dépasse pas 23%.

De plus, nous relevons une forte hausse concernant l'emploi des intérimaires. La CGT demande l'embauche au Statut de tous les emplois précaires.

5°/ Commissions supplémentaires du CSE (commission Emploi formation, commission Situation Sociale et commission des moyens), pour information :

L'accord prévoit au moins 1 membre par Organisations Syndicales Représentatives par commissions supplémentaires.

- Commission Emploi formation pour la CGT est désigné M. AO Vathana
- Commission Situation Sociale pour la CGT est désignée Mme BENACEUR Aline
- Commission des moyens pour la CGT est désigné M. NOGUES Nicolas

6°/ Transmission du patrimoine du CE DR IDF Est et des CHSCT 1,2,3,4 de la DR IDF Est vers le CSE de la DR IDF Est, pour avis :

La délégation CGT accepte le patrimoine qui lui est transféré et aux conditions prévues par les résolutions visées ci-dessus.

Résolution adoptée à la majorité des membres présents.

7°/ Calendrier des réunions CSE, pour information :

- Mercredi 18 mars 2020 (réunion avec sujet prévention)
- Lundi 27 avril 2020
- Mercredi 20 mai 2020
- Mercredi 1^{er} juillet 2020 (réunion avec sujet prévention)
- Jeudi 27 août 2020
- Lundi 28 septembre 2020 (réunion avec sujet prévention)
- Jeudi 29 octobre 2020
- Mercredi 25 novembre 2020
- Mercredi 16 décembre 2020 (réunion avec sujet prévention)

Vos élus CGT du CSE de la DR IDF EST

Nom	Mandat(s)	Site de travail
ALVAREZ ALAIN	Suppléant	Montgeron
BENACEUR ALINE	Titulaire	Champigny sur Marne
BONNE YANNICK	Suppléant	Etampes
BOUAKKAZ ABDEL MALEK	Secrétaire supp, CSSCT	La Courneuve
BRICOUT STEPHAN	Suppléant	Noisy Le Grand
CARRARA FRANCK	Titulaire	Melun
CHAMPION PATRICK	CSSCT	Neuilly sur marne
CHAUMET ADELINE	Titulaire	Courcouronnes Bois Briard
DIEP THANH LIEM NICOLAS	Titulaire	Croissy Beaubourg
GABIOT VERONIQUE	Suppléant	Les Ulis
GAILLET PASCALE	Titulaire	Melun
GASPARD CECILE	Suppléant	Noisy Le Grand
GERVOISE OLIVIER	CQIC	Villeneuve le roi
GRIMONT SEBASTIEN	Suppléant	Champigny sur Marne
HAMELIN DIDIER	Suppléant	Noisy Le Grand
JOINEAU GEOFFREY	Suppléant	Noisy Le sec
JOUANNO FRANCK	Secrétaire CSE	Champigny sur Marne

JOVE NATHALIE	Suppléant	Melun
JULLIOT FABIEN	Trésorier	Melun
MALANDA BONDA LILIANE	Titulaire	Noisy Le Grand
MANAA KELIFA	Titulaire	Champigny sur Marne
NAMARD JEREMY	CSSCT	Courcouronnes Bois Briard
REGIS YOANN	Référent LHSAS, CQIC	La Courneuve
RODRIGUES DAVID	CQIC	Croissy Beaubourg
RODRIGUES THOMAS	Suppléant	Champigny sur Marne
TIREL FABIEN	Suppléant	Noisy Le Sec
TRENEL MATTHIEU	Suppléant	Courcouronnes Bois Briard
ZIEGLER PASCALE	Suppléant	Blanc Mesnil

Délégués Syndicaux CGT : Adeline CHAUMET (91) et Nicolas NOGUES (93)

Représentant Syndical CGT : Fabrice DAYNES (77)